





Office de l'Environnement de Corse

Audition du 30 octobre 2019 à Corte

Compte rendu des échanges

Participants

Office de l'environnement de Corse (OEC) :

- Jean-Michel PALAZZI, directeur
- Gwenaëlle BALDOVINI, cheffe de service Espèces et milieux naturels
- Corinne PIETRI, service Espèces et milieux naturels
- Carole PIAZZA, Conservatoire botanique national de Corse

EDF:

- Stéphane THIRIET, chef de projet
- Simon PAREIGE, ingénieur environnement

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation

Francom:

• Clément DEVIEILHE, consultant (pour le compte rendu)

Déroulement de l'audition

La réunion s'est tenue dans les locaux de l'Office de l'Environnement de Corse à Corte le 30 octobre 2019 de 15 h à 16h30.

Après la présentation des participants, Stéphane THIRIET a présenté le projet dans son ensemble à l'aide d'un diaporama. Il a dans un premier temps rappelé les enjeux et caractéristiques du projet, puis les travaux envisagés sur la ligne électrique dans les différents secteurs du projet : au Sud-Bastia, le long de la plaine orientale et à Bonifacio. Les secteurs d'atterrage au sud de Bastia et à Bonifacio présentent le plus d'enjeux en termes de travaux (sous-marins et souterrains avec d'éventuels nouveaux atterrages), alors que la partie centrale de la ligne (entre Lucciana et Bonifacio) consiste uniquement à rénover la ligne existante.

Un temps d'échanges avec les participants a suivi.





Synthèse des échanges

En réponse à la présentation des <u>scénarios à Bonifacio</u>, Carole PIAZZA demande des précisions sur la comparaison des deux scénarios ?

Stéphane THIRIET précise que le scénario « Piantarella » présente l'avantage de s'appuyer principalement sur les voiries (domaine public et voies privées) et permet la suppression d'une partie de la ligne existante, mais il nécessite de trouver un nouveau site d'implantation pour le poste de transition. Le scénario « Cala Sciumara » ne peut pas s'appuyer sur les voiries entre le point d'atterrage et le poste de transition existant et nécessiterait deux ouvertures dans le maquis pour y installer chacun des câbles. Par contre, pour la partie marine, le scénario « Cala Sciumara » présente l'avantage d'une zone d'atterrage déjà connue.

Gwenaëlle BALDORINI demande à quelle profondeur sera enfoui le câble sous-marin ?

Stéphane THIRIET précise que cette profondeur sera à minima de l'ordre de 2 mètres en dessous du niveau de la mer.

Carole PIAZZA demande si le forage dirigé permettant le passage des câbles en mer serait réalisé au niveau de l'accès à la plage de Piantarella, et où la ligne remonterait ensuite ?

Stéphane THIRIET confirme qu'un atterrage est envisagé au niveau de la plage de Piantarella et que la ligne souterraine s'appuierait ensuite sur la route d'accès à la plage puis sur un chemin privé pour rejoindre la ligne existante, au niveau de laquelle un nouveau poste de transition devra être construit.

Carole PIAZZA fait remarquer que le secteur comprend certains enjeux floristiques, notamment liés à la présence d'orchidées.

Stéphane THIRIET confirme que des études faune/flore seront effectuées pour identifier les espèces à enjeu. La logique d'évitement sera priorisée. A ce jour, des enjeux ont d'ores et déjà été identifiés en s'appuyant sur l'étude d'état initial. Simon PAREIGE demande à l'OEC si un inventaire des espèces existe dans le secteur ?

Jean-Michel PALAZZI rappelle que le rôle de l'OEC n'est pas de participer à des réunions visant à définir le projet. Son rôle est de donner des informations, ainsi que ses préoccupations en matière environnementale.

Stéphane THIRIET rappelle que la présente concertation a pour but d'obtenir des retours du public, des acteurs locaux et des services de l'État sur le projet et ses fuseaux, afin de conforter le choix du préfet.

Gwenaëlle BALDOVINI fait remarquer que les choix techniques sont limités pour la partie terrestre du scénario Cala Sciumara.

Stéphane THIRIET reconnaît que ce scénario serait plus compliqué sur sa partie terrestre : il nécessiterait de refaire une ligne à côté de la ligne existante, celle-ci ne pouvant être supprimée avant que la nouvelle ligne soit mise en service. Ce scénario pourrait s'appuyer sur une route existante sur une certaine distance, d'autant plus que la ligne SARCO emprunte la seule voierie qui descend de la route vers la plage dans le secteur. Ainsi, des espaces de maquis pourraient être impactés. D'autre part, la technique du forage dirigé pourrait être envisagée pour atteindre la côte depuis le poste de transition, mais la nature du sous-sol rend sa faisabilité technique très incertaine. Il convient néanmoins d'avoir une « photo » de tous les avantages et inconvénients de la zone pour décider du meilleur scénario.





Gwenaëlle BALDOVINI estime qu'il est difficile de se projeter pour l'instant sur des fuseaux aussi larges. Il faudrait une cartographie plus précise pour voir plus clairement les enjeux. À ce stade, l'OEC ne peut faire que des préconisations d'ordre général, mais ne peut donner d'avis précis.

Jean-Michel PALAZZI demande à ses collègues quels seraient les enjeux à prendre en compte en priorité ? Gwenaëlle BALDOVINI évoque la richesse des milieux humides. Corinne PIETRI rappelle qu'il existe des mares temporaires du côté de Piantarella. Carole PIAZZA précise que les zones humides ont déjà été répertoriées à cet endroit.

Simon PAREIGE fait remarquer qu'il s'agit justement de l'intérêt de réaliser des études itératives. Celles d'Endemys seront partagées, afin de répertorier les zones humides de chaque secteur.

Jean-Michel PALAZZI précise que les études réalisées sont déjà très détaillées dans ce secteur et n'est pas certain que le bureau d'étude complète ce qui a déjà été réalisé par l'OEC.

Stéphane THIRIET rappelle que le choix du tracé se fera ainsi dans une logique de convergence des études et d'évitement des enjeux principaux, depuis le fuseau de moindre impact jusqu'au choix précis du tracé.

Gwenaëlle BALDOVINI répond que des routes ont été construites sur des zones humides. Il est donc difficile de savoir où ces zones humides se situent maintenant, car elles ont été modifiées en surface, mais peuvent toujours exister dans le sous-sol. Ainsi, des zones argileuses pourraient être impactées ou troublées, selon la profondeur d'enfouissement des câbles souterrains.

Stéphane THIRIET précise que les câbles seront enfouis à environ 1,5 mètre de profondeur.

Corinne PIETRI évoque l'étang de Piantarella comme zone humide à prendre en compte.

Simon PAREIGE assure que le fuseau évite l'étang.

Corinne PIETRI ajoute qu'il serait bon de répertorier celles qu'on connaît déjà.

Simon PAREIGE demande si l'OEC dispose de données SIG sur les zones humides, ce que les membres de l'OEC confirment.

Jean-Michel PALAZZI demande quelles bases de données seront utilisées par Endemys, évoquant les données publiques de la DREAL, de l'OEC et de l'Université de Corse ?

Stéphane THIRIET confirme qu'un travail de superposition des données provenant de ces différentes sources publiques a été effectué.

Simon PAREIGE ajoute que ce travail a été réalisé dans le cadre d'un état initial de l'environnement.

Gwenaëlle BALDOVINI alerte également sur l'attention à porter aux secteurs de maquis. Elle demande quelles seront les modalités de fauchage ou débroussaillage ? Carole PIAZZA évoque les périodes de reproduction, notamment des tortues Hermann et Corinne PIETRI considère que, vis-à-vis, de ces enjeux l'hiver pourrait être la période la plus appropriée pour les travaux.

Stéphane THIRIET précise qu'EDF sera vigilant vis-à-vis de ces enjeux pour caler au mieux les travaux.

Concernant la partie maritime, il précise que Jean-Michel Culioli, responsable de la réserve des Bouches de Bonifacio a été rencontré lors de la permanence à Bonifacio et qu'il considère les scénarios « Piantarella » et « Cala Sciumara » acceptables sur leur tracé marin. Les câbles actuels et le câble SARCO arrivant déjà sur la plage de la Cala Sciumara, la zone d'atterrage a déjà été étudiée et nécessitera des nouvelles études moins importantes





Jean-Michel PALAZZI précise qu'il rejoint l'avis de Jean-Michel Culioli, qui fait partie de l'OEC.

Concernant le secteur <u>Sud Bastia</u>, il précise que la zone agricole du scénario sud est drainée, mais très riche en zone humide. Il précise que les canaux et stations de pompage sont gérés par la Collectivité de Corse. L'eau est quant à elle renvoyée vers l'étang de Biguglia.

Stéphane THIRIET estime qu'il faudra donc obtenir de l'information auprès de la Collectivité de Corse sur le sujet. Il reprécise ensuite les spécificités du scénario sud Golo qui intègre différentes options de passage sous les voiries secondaires. Concernant l'atterrage, un forage dirigé doit permettre de passer sous le littoral. Enfin, les enjeux en mer sont plus importants au sud qu'au nord, notamment avec la présence d'une zone Natura 2000.

Jean-Michel PALAZZI précise que l'OEC étudie la création d'une réserve naturelle multi-sites dans le cadre des mesures de compensation liées au projet de nouveau port. Les scénarios nord et sud pourraient être concernés par ce projet mais il n'y aurait cependant pas d'incompatibilité entre la création de cette réserve et le passage des câbles.

Gwenaëlle BALDOVINI demande jusqu'à quelle profondeur seront étudiées les espèces en mer.

Simon PAREIGE répond que le milieu marin sera étudié au-dessus de 50 mètres de profondeur.

Jean-Michel PALAZZI mentionne l'Ifremer comme institut-ressource pour le milieu marin.

Simon PAREIGE pointe le manque d'information disponible côté estuaire du Golo.

Jean-Michel PALAZZI fait remarquer que les études réalisées pour le projet vont de toute façon accroître les connaissances pour tout le monde. Il demande par ailleurs quels seraient, selon EDF, les scénarios les plus complexes pour le projet.

Stéphane THIRIET répond que les scénarios sont tous réalisables, mais qu'un élément majeur doit être pris en compte : la mise en service de la future station de conversion de Lucciana en 2025 en lien avec l'obsolescence de la station actuelle. Il faudra donc choisir un scénario réalisable dans ces délais.

Jean-Michel PALAZZI réaffirme qu'il ne voit pas d'alerte significative à transmettre de la part de l'OEC sur le projet tel qu'il est présenté à ce jour.

En conclusion, Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation, rappelle aux membres de l'OEC que la concertation est l'occasion pour tous de contribuer au projet, et à le coconstruire avec les maîtres d'ouvrage en donnant son avis. C'est le principe de la concertation préalable du public accompagnée par la CNDP, une première en Corse, qui s'articule avec la concertation « Fontaine » qui concerne les élus, les services et les associations et permet de définir le fuseau de moindre impact.